

Ville de Tétéghem-Coudekerque-village

Ville de Tétéghem-Coudekerque-village

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

M. Franck DHERSIN	Président
Mme Marion DESNOUES	Secrétaire

ORDRE DU JOUR

I – DELIBERATIONS.

1.1 – COMMANDE PUBLIQUE

1. Séjour hiver – Lancement de la procédure de marché.

1.3 – COMMANDE PUBLIQUE

2. Ajustement – Autorisation de programme Mairie – Espace Culturel – Ateliers Municipaux.

3.1 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Acquisition des parcelles B 2050, B 2055 et B 2359 situées 77b rue Principale.

7.1 – FINANCES LOCALES

4. Vote du taux des trois taxes.

5. Budget primitif 2017.

7.5 – FINANCES LOCALES

6. Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL).

7. Subvention AMIs de Tétéghem.

II – INFORMATIONS DIVERSES.

L'an deux mil dix-sept, le trois mars, les membres du Conseil Municipal de Tétéghem-Coudekerque-village se sont réunis en l'hôtel de ville de Coudekerque-village pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour ci-dessus.

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Mr Franck DHERSIN.

Mme Marion DESNOUES procède à l'appel nominal :

PRESENTS :

Franck DHERSIN
Isabelle KERKHOF

Maire
Maire délégué

Michel PESCH, Régine MARTEEL, Valérie VERMET, Marianne CABOCHE, Marion DESNOUES, Patricia URBAIN, Maryse DESOUTTER, Christian DECRIEM, Jean-Pierre HENON, Marc BOREL, Delphine ENGELAERE, Francis PICHON, Noël LARANGE, Régine FERMON, Orély HANNEQUIN, Sylvie VERLEY, Renée LEROUX, Véronique WALLYN, Emmanuel WEISBECKER, Christophe DEMEY, Arnaud DESMULLIEZ, Annie PAGNERRE, Valérie STYNS, Damien SMAGGHE, Pascal CYS, Françoise BOUQUET, Patricia PAPORAY, David WARE, Frédérique SMAGGHE, Christine HARS, Eric DI SALVO, José PRUVOST.

Conseillers

municipaux.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Carole CORNILLE, Michel LIBBRECHT, Claude DUCHOSSOIS, Didier GUERVILLE, Isabelle FORTIN, Jean-Marie LANDSWERDT, Régis JONCKHEERE.

ABSENTS :

Jean-Pierre BOCQUET, Mathieu VERWAERDE, Annie KERCKHOVE.

Conformément aux dispositions de l'article L121.12 du code des Communes, Carole CORNILLE a donné pouvoir de voter en son nom à Christophe DEMEY, Didier GUERVILLE à Michel PESCH, Michel LIBBRECHT à Marianne CABOCHE, Jean-Marie LANDSWERDT à Isabelle KERKHOF, Claude DUCHOSSOIS à Franck DHERSIN, Isabelle FORTIN à Régine MARTEEL, Régis JONCKHEERE à Patricia PAPORAY.

I – DELIBERATIONS.

Aff. n° 14.2017

1.1 – COMMANDE PUBLIQUE

Séjour hiver – Lancement de la procédure de marché.

Franck DHERSIN prend la parole :

Le séjour hiver 2018 proposé aux élèves de CM1/CM2 de la commune est estimé à 25 000€ HT par an. Il doit donc faire l'objet d'un marché passé selon une procédure adaptée.

Le marché sera conclu pour une période d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- lancer la procédure adaptée,
- procéder à la publicité et réaliser l'ensemble de la procédure,
- signer le marché avec le prestataire désigné.

ADOPTE.

Aff. n° 15.2017

1.3 – <u>COMMANDE PUBLIQUE</u> Ajustement – Autorisation de programme Mairie – Espace Culturel – Ateliers Municipaux.
--

Franck DHERSIN prend la parole :

Le décret du 20 février 1997 prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour des acquisitions ou travaux à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés, tandis que les crédits de paiement inscrits au budget constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici à la fin de cette année.

Il vous est proposé de réajuster l'autorisation de programme suivante :

Mairie - Espace Culturel – Ateliers municipaux (montants en TTC)

Autorisation programme	de	Réalisé antérieur	975 033 €
		BP 2017	626 170 €
		2018	5 554 659 €
		2019	2 777 330 €
		TOTAL TTC	9 933 192 €

Les crédits de paiements relatifs à cette opération seront inscrits en dépenses d'équipement aux chapitres 20, 21 et 23. Toute modification, révision, suppression ou création d'une autorisation de programme sera soumis pour approbation au conseil municipal.

ADOPTE.

3.1 – DOMAINE ET PATRIMOINE
Acquisition des parcelles B 2050, B 2055 et B 2359 situées 77b rue Principale.

Isabelle KERKHOF prend la parole :

Le conseil municipal est amené à approuver l'acquisition de trois parcelles de terrain situées 77b rue Principale, référencées au Cadastre B 2050, B 2055 et B 2359, pour une superficie de 886 m², propriété de la SCI Floriz'hof.

Un hangar, en bon état, d'une superficie de 145 m² est implanté sur ces dernières.

Par cette acquisition, la municipalité souhaite y aménager un local technique au niveau de la commune déléguée de Coudekerque-village.

Après négociation avec les propriétaires, nous sommes convenus d'acquérir ce bien à 155 500 €.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé qui précède, après en avoir délibéré,

Approuve l'acquisition des parcelles sises, 77b rue principale, référencées au Cadastre B 2050, B 2055 et B 2359, d'une superficie d'environ 886 m², propriété de de la SCI Floriz'hof

Précise que l'acquisition de ce bien se fera au prix de 155 500 € hors frais de notaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de ce bien.

La dépense est inscrite au budget primitif 2017.

ADOPTE.

4.5 – FONCTION PUBLIQUE
Fixation des indemnités des Maires et adjoints.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonctions, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux. Au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois ½ le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités seront écrêtées.

L'assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées

Considérant que la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village compte une population totale de 8483 habitants (Insee : 2012),

DECIDE

Art. 1er. - Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut terminal de la fonction publique) et du produit de 22% l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints (au nombre de 13).

A compter du 01^{er} janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du maire, maire délégué et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;

Maire délégué : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;

Adjoints : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Conseillers délégués : 11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique avec la précision que le montant attribué est inclus dans l'enveloppe susceptible d'être versée au maire et aux adjoints.

Art. 2. - Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires

Art. 3. - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTE.

Aff. n° 18.2017

7.1 – FINANCES LOCALES

Vote du taux des trois taxes.

L'assemblée,

Vu la délibération en date du 25 janvier 2016 sollicitant une intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux additionnels de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur le territoire de la Commune Nouvelle Tétéghem – Coudekerque-Village.

Après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux moyens pondérés suivants :

- Taux de Taxe d'Habitation : 23,95 %
- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 25,04 %
- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 63,75 %

Pour rappel en 2015 (avant fusion), les taux des communes déléguées de Coudekerque-Village et de Tétéghem étaient de :

Sur le territoire de la commune déléguée de Coudekerque-Village

- Taux de Taxe d'Habitation : 21,55%
- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 17,36%
- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 70,89%

Sur le territoire de la commune déléguée de Tétéghem

- Taux de Taxe d'Habitation : 24,42 %
- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 26,40 %
- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 59,34 %

Pour information, les taux de la Commune Nouvelle de Tétéghem-Coudekerque-Village seront votés et harmonisés jusqu'en 2028.

ADOPTE à l'unanimité.

7.1 – <u>FINANCES LOCALES</u>
Budget primitif 2017.

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	1 672 000 €	70 Produits des services	227 100 €
012 Charges de personnel	3 235 500 €	73 Impôts et taxes	4 812 200 €
65 Charges de gestion courante	482 400 €	74 Dotations et participations	1 310 780 €
66 Charges financières	157 000 €	75 Autres produits de gestion	30 000 €
67 Charges exceptionnelles	14 000 €	013 Atténuation charges	220 000 €
014 Atténuation de produits	190 547 €		
Total dépenses réelles	5 751 447 €	Total des recettes réelles	6 600 080 €
Solde des opérations réelles			848 633 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement section investissement	729 780 €	042 Travaux en régie	50 000
676 Différence sur réalisation		77 Produits Exceptionnels	2 791
68 Provisions financières			
68 Dot. Aux amortissements	171 644		
Total des opérations d'ordre	901 424	Total des opérations d'ordre	52 791
Total des dépenses	6 652 871	Total des recettes	6 652 871 €

		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	6 652 871	D002	6 652 871
Recettes (ou excédent)	6 652 871	R002	6 652 871

SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES			
16 Emprunts	343 800	27 Rembt de prêts	4 202
20 Immobilisations incorporelles	22 000	10 Dotations et fonds	110 000
21 Immobilisations corporelles	562 345	13 Subventions d'investissement	150 000
23 Immobilisations en cours	651 170		
27 Prêts	8 000	24 Produits de cessions	474 480
Total dépenses réelles	1 587 315	Total des recettes réelles	738 682
OPERATIONS D'ORDRE			
21 Travaux en régie	50 000	021 Virement section fonct.	729 780
139 Subvention amortissable	2 791	28 Dot. Aux amortissements	171 644
Total des opérations d'ordre	52 791		901 424
Total des dépenses	1 640 106	Total des recettes	1 640 106

		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	1 640 106		1 640 106
Recettes (ou excédent)	1 640 106		1 640 106

Le Budget Primitif constitue le second acte du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, la Municipalité est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif reste un prévisionnel. Nous aurons, si nécessaire, l'opportunité de modifier ou d'ajuster ces prévisions via des décisions modificatives ou via le Budget Supplémentaire.

BALANCE GENERALE

Le montant total du **Budget Primitif 2017** s'élève à **8 292 977€** qui se décomposent comme suit :

- Section de Fonctionnement : **6 652 871€**
- Section d'investissement : **1 640 106€**

Le ratio d'endettement de la Commune qui correspond à la division de :

- La somme des dépenses réelles de Fonctionnement : **5 751 447€**
- Et de la dette en capital : **343 800€**

- Sur les Recettes réelles de Fonctionnement : **6 600 080€**

Soit **6 095 247€**
: **6 600 080€**

92.35%

Cet indicateur sert à mesurer la situation de la Commune par rapport à sa dette et doit être inférieur à 100%

RAPPORT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement vise pour l'essentiel à assurer les services rendus à la Population, assurer les missions administratives de la Commune ainsi que l'entretien, la mise aux normes et en sécurité du patrimoine Municipal.

1 – Les dépenses de Fonctionnement

La section s'équilibre à **6.652.871€**, pour :

- **5.751.447 €** en dépenses réelles
- **901.424 €** en dépenses d'ordre

On y retrouve :

a) Les charges à caractère général (011) – cf. détail page 8

Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs, les dépenses d'énergie... c'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement. L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de la qualité de prestation et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

→ L'enveloppe est proposée à **1.672.000 €** soit **29,07%** des dépenses réelles.

b) Les charges du personnel (012) – cf. détail page 9

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget. La masse salariale progresse mécaniquement chaque année du fait de la progression du Glissement Vieillesse Technicité (**GVT**) et des réformes (NAP, revalorisation catégorie C, hausse des cotisations retraite...)

→ Les charges de personnel représenteront **3.235.500€** en 2017, soit **56,25%** des dépenses réelles.

c) Les Atténuations de charges (014) – cf. détail page 9

Inscription du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et du dégrèvement jeunes agriculteurs à hauteur de **190.547€** soit **3,31%** des dépenses réelles.

d) Les autres charges de gestion courante (65) – cf. détail page 10 + détail subventions aux Associations Pages 24 et 25

Ce chapitre intègre principalement les indemnités et cotisations des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le **Centre Communal d'Action Sociale**.

→ La prévision budgétaire devrait être de l'ordre de **482.400€**, soit **8,39%** des dépenses réelles.

e) Les charges financières (66) : (intérêts de la dette) – cf. détail page 10

L'inscription au budget primitif 2017 devrait s'élever à **157.000€**. Elles représentent **2,73%** des dépenses réelles.

f) Les charges exceptionnelles (67) (bons naissance/ouvertures comptes Caisse d'Épargne, etc...) – cf. détail page 10

Provision d'une somme de **14.000€** soit **0,24%** des dépenses réelles.

g) Les dotations aux amortissements (68) – opération d'ordre

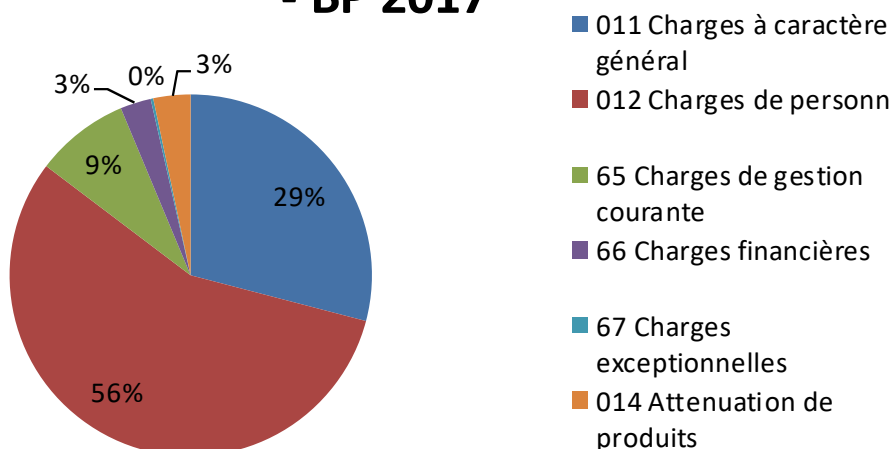
Les amortissements représentent **171.644€** exercice 2017

h) L'autofinancement – opération d'ordre

Le virement de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement porte sur un montant de **729.780 €**.

Pour rappel, l'objectif du maintien de l'autofinancement constitue un enjeu essentiel pour garantir un bon niveau d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement - BP 2017



2 – Les Recettes de Fonctionnement

La section s'équilibre également à **6.652.871€**, pour :

- **6.600.080€** en dépenses réelles
- **52.791€** en dépenses d'ordre.

On y retrouve :

a) Les atténuations de charges (013) (Emplois d'Avenir, Contrats Aidés, remboursements arrêts maladie, etc...) – cf. page 12

Il s'agit essentiellement de la participation de l'état au titre des différents contrats aidés accueillis par la commune.

→ L'enveloppe est proposée à **220.000 €** soit **3,33%** des recettes réelles.

b) Les produits des services (70) (Encaissements des Régies) – cf. détail page 11

Il s'agit des recettes propres des services rendus à la population facturés suivant les tarifs validés par le conseil municipal.

→ Ils représenteront **227.100€** en 2017, soit **3,44%** des recettes réelles.

c) Les Impôts et taxes (73) (Taxe foncière/habitation, Dotation de solidarité Communautaire, taxe sur la Publicité, etc...) – cf. détail page 11

L'estimation s'est faite sur une révision des valeurs cadastrales de 0,5% sans augmentation des taux, à hauteur de **4.812.200€** soit **72,91%** des recettes réelles.

d) Les dotations, subventions et participations (74) (Ancienne taxe Professionnelle, Subventions Région/Département, prise en charge écoles CUD, etc...) – cf. détail page 11

La prévision budgétaire devrait être de l'ordre de **1.310.780€**, soit **19,86%** des recettes réelles.

e) Les autres produits de gestion courante (75) (Loyers : Bridge, Friterie, salle Baillon, etc...) – cf. détail page 12

L'inscription au budget primitif 2017 devrait s'élever à **30.000€**. Elles représentent **0,45%** des recettes réelles.

f) Les produits exceptionnelles (77) (Remboursement de sinistres, etc...) – cf. page 13

Provision d'une somme de **2.791€** soit **0,04%** des recettes réelles.

g) Les travaux en régie (72) – cf. page 13

Les travaux en régie, inscrits en opérations d'ordre de fonctionnement, sont estimés à **50.000€** sur l'exercice 2017.

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		TOTAL
6042	Achat prestations	200 000 €
60611	Eau et assainissement	26 000 €
60612	Energie et Electricité	210 000 €
60621	Combustible	135 000 €
60622	Carburant	15 000 €
60623	Alimentation	21 000 €
60624	Produits de traitement	
60628	Autres fournitures	3 000 €
60631	Fournitures d'entretien	27 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	5 000 €
60636	Vêtements de travail	7 500 €
6064	Fournitures Administratives	15 000 €
6067	Fournitures scolaires	25 540 €
6068	Autres matières et fournitures	90 000 €
611	Contrat de prestations de services	27 000 €
6122	Crédit bail	35 000 €
6135	Locations mobilières	55 000 €
614	Charges de copropriété	1 500 €
61521	Entretien de terrains	160 000 €
61522	Entretien de bâtiments	35 000 €
61523	Entretien de voies et réseaux	65 000 €
61551	Entretien matériel roulant	10 000 €
61558	Entretien Autres biens mobiliers	22 000 €
6156	Maintenance	100 000 €
616	Primes d'assurances	39 000 €
6162	Assurance Dommages ouvrages	5 000 €
6182	Documentation	7 000 €
6184	Versement organismes de formation	20 000 €
6188	Autres frais divers	105 000 €
6225	Indemnités régisseurs	2 000 €
6226	Honoraires	
6231	Annonces et insertions	8 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	24 000 €
6236	Catalogues et imprimés	
6237	Publications	10 000 €
6238	Divers	30 000 €
6247	Transports collectifs	50 000 €
6251	Voyages et déplacements	4 000 €
6256	Missions	300 €
6257	Réceptions	8 500 €
6261	Frais d'affranchissement	9 460 €
6262	Frais de télécom.	30 000 €
627	Service bancaire	200 €
6281	Concours divers	1 000 €
6282	Frais de gardiennage	2 500 €
62841	Redevances d'archéologie préventive	18 500 €
62872	Autres budgets annexes	
63512	Taxes foncières	7 000 €
		1 672 000 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

012 CHARGES DE PERSONNEL		TOTAL
6218	Autre personnel extérieur	1 000 €
6331	Versement de transport	1 000 €
6332	Cotisation FNAL	300 €
6336	Participation à la formation professionnelle	30 000 €
6338	Autres impôts et taxes	6 000 €
64111	Rémunération principale	1 200 500 €
64112	NBI	46 500 €
64118	Autres indemnités	285 000 €
64131	Rémunération	500 550 €
64138	Autres indemnités	1 000 €
64162	Emplois d'avenir	50 000 €
64168	Autres	150 000 €
6417	Apprentis	25 000 €
6451	Cotisations URSSAF	380 000 €
6453	Cotisations caisses de retraite	407 000 €
6454	Cotisations ASSEDIC	45 000 €
6455	Assurance du personnel	68 000 €
6456	Versement au FNC du supplément	12 000 €
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	1 400 €
6458	Cotisations autres organismes	22 000 €
6472	Prestations familiales	
647	Autres charges sociales	3 000 €
6488	Autres charges	250 €
		3 235 500 €

014 ATTENUATION DE PRODUITS		TOTAL
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	188 500 €
7391171	Dégrevement jeunes agriculteurs	2 047 €
		190 547 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

65 CHARGES DE GESTION COURANTE		TOTAL
6531	Indemnités des élus	166 000 €
6533	Cotisations retraite des élus	12 000 €
6534	Cotisations sécurité sociale	12 000 €
6535	Formation	5 000 €
6537 2	FAEFM	100 €
6558	Autres cotisations	23 000 €
6573 6	CCAS	49 000 €
6574	Subventions org. Droit privé	215 000 €
658	Charges diverses de gestion courante	300 €
		482 400 €

66 CHARGES FINANCIERES		TOTAL
6611	Intérêts des emprunts	152 000 €
668	Autres charges financières	5 000 €
		157 000 €

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		TOTAL
6713	Secours et dots	2 500 €
6714	Bourses et prix	1 500 €
6718	Autres charges exceptionnelles	10 000 €
		14 000 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES REELLES

70 Produits des services		TOTAL
70311	Concessions dans les cimetières	3 000 €
70312	Redevance funéraire	1 500 €
70321	Droits de stationnement	2 000 €
7062	Redevance à caractère culturel	2 500 €
70632	Redevance à caractère de loisirs	92 700 €
7067	Redevance services peri-scolaires	110 000 €
70688	Autres prestations de services	2 200 €
70841	Rembt Frais Personnel	12 500 €
7088	Autres produits activités annexes	700 €
		227 100 €

73 Impôts et taxes		TOTAL
7311	Contributions directes	3 490 166 €
73211	Attribution de compensation	68 856 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	742 778 €
73221	FNGIR	40 000 €
73223	Fonds de péréquation interc.	175 000 €
7338	Autres taxes	25 400 €
7343	Taxe sur les pyones électriques	0 €
7351	Taxe sur l'électricité	107 000 €
7368	Emplacements publicitaires	13 000 €
7381	Taxe add. Droits de mutation	150 000 €
		4 812 200 €

74 Dotations et participations		TOTAL
7411	Dotation forfaitaire	881 154 €
74121	Dotation de solidarité rurale	89 229 €
74127	Dotation nationale de péréquation	
74718	Autres	25 000 €
7472	Régions	
7473	Subvention département	20 000 €
74751	Participation GFP	15 000 €
7478	Autres organismes	170 000 €
748313	Compensation réforme TP	
748314	Compensation spécifique TP	
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe	35 000 €
74834	Etat/compensation exonérations TF	37 582 €
74835	Etat/compensation exonérations TH	37 815 €
		1 310 780 €

75 Autres produits de gestion		TOTAL
752	Revenu des immeubles	30 000 €
		30 000 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		TOTAL
777	Subventions d'investissement transférée	2 791 €
		2 791 €

013 Atténuation charges		TOTAL
6419	Rembt sur rémunérations personnel	220 000 €
		220 000 €

**VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-
VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES D'ORDRE**

		TOTAL
722	Travaux en régie	50 000 €
		50 000 €

		TOTAL
77	Produits exceptionnels	2 791 €
		2 791 €

RAPPORT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Notre programme proposé en section d'investissement intègre les objectifs évoqués lors du Débat d'Orientation Budgétaire

3 - Les dépenses d'Investissement

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général, des études indispensables aux projets à venir, de notre capacité financière et de la conjoncture économique, l'enveloppe des projets d'investissements nouveaux devrait s'établir à **1.640.106 €**, soit :

- **1.587.315 €** en dépenses réelles
- **52.791 €** en dépenses d'ordre

On y retrouve :

a) **La dette en capital (16)** (remboursement de la dette) – cf. détail page 18

Le montant du remboursement de la dette en capital est estimé à **343.800€** sensiblement du même ordre qu'en 2016. La diminution de l'endettement est maintenue.

b) **Les immobilisations incorporelles (20)** (Logiciels – frais d'études, etc...) – cf. détail page 18 et détail page 19

Estimées à **22.000€**, elles concernent les frais d'étude liés à l'Opération **ANRU** sur le quartier Degroote et l'acquisition d'un logiciel pour la police municipale.

c) **Les immobilisations corporelles (21)** (mobilier, matériel bureau, terrains, etc...) – cf. détail pages 18 et détail pages 19 et 20

L'enveloppe de **562.345€**, concerne :

- les constructions pour **257.050€**,
- les interventions sur les réseaux d'éclairage public pour **54.000€**,
- les installations, matériel et outillage technique pour **65.000€**,
- le matériel de secours et d'incendie pour **4.000€**,
- le matériel de transport pour **20.000€**,
- le matériel de bureau et informatique pour **12.000€**,
- le mobilier pour **26.150€**
- les autres immobilisations corporelles pour **124.145 €**

d) **Les immobilisations en cours (23)** (construction) – cf. page 18 et détail page 20

L'enveloppe est estimée à **651.170 €**, essentiellement consacrée au projet mairie-espace culturel-ateliers et des travaux de mise aux normes.

e) **Autres immobilisations financières (27)** – cf. détail page 18

Une provision de **8.000€** sera proposée au titre des prêts accordables au personnel.

f) **Subventions d'investissement (13) – opération d'ordre** – cf. détail page 21

Il s'agit d'inscrire une somme de **2.791€** correspondant à l'amortissement d'une subvention d'investissement.

g) **Travaux en régie (21) – opération d'ordre** – cf. détail page 21

Il s'agit d'inscrire la même somme que celle inscrite en recette de fonctionnement, soit

50.000€

4 - Les recettes d'Investissement

Le financement de l'investissement est assuré par :

- des recettes réelles à hauteur **738.682€**
- des recettes d'ordre à concurrence de **901.424€**.

On y retrouve :

a) Les dotations et fonds (10) (récupération de la TVA) – cf. détail page 22

Il s'agit du montant estimé au titre du remboursement de TVA, le FCTVA à hauteur de **110.000€**.

b) Les subventions d'investissement (13) (aides aux investissements) – cf. détail page 22

Une subvention de **50.000€** est attendue des services de l'Etat au titre du **FIPD** (Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance).

Une subvention a également été sollicitée auprès de la **CAF** pour l'acquisition et l'aménagement du centre socioculturel antenne sud (cette dépense sera inscrite au BS 2017). Nous estimons cette subvention à **100 000€**.

Le FIPD qui est le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la Politique de prévention de la Délinquance

c) Les produits des cessions (24) (vente de terrains) – cf. détail page 22

Une somme de **474.480€** est attendue des différentes cessions qui devraient se concrétiser sur l'exercice 2017 :

- ferme sise 111 route de la Branche pour **220.000€**,
- ancienne poste route du Chapeau Rouge pour **252.500€**
- parcelle ZD356 La châtaigneraie pour **1.980€**

d) Les autres immobilisations financières (27) (prêts amicale personnel) – cf. détail page 22

Il s'agit du remboursement des prêts accordés au personnel pour une valeur de **4.202€**.

e) Le virement de la section de fonctionnement (021) – opération d'ordre – cf. détail page 23

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est inscrit à concurrence de **729.780€**

f) Les dotations aux amortissements (28) – opération d'ordre – cf. détail page 23

Inscription de la même somme qu'au **compte 68** soit

171.644€

CONCLUSION

Un Budget 2017 d'un montant de **8,3** millions d'euros intégrant **1,6** millions d'euros d'investissement **sans recours à l'emprunt pour la 8^{ème} année consécutive.**

INVESTISSEMENTS 2017

343 800.00 €

CHAPITRE 16

1641	Emprunts	312 000.00 €
1643	Emprunts en devises	25 300.00 €
16818	Aide à l'investissement CSC - CAF	6 500.00 €

CHAPITRE 20

22 000.00 €

2031	Frais d'étude	22 000.00 €
------	---------------	-------------

CHAPITRE 21

562 345.00 €

213	Constructions	257 050.00 €
2153	Réseaux divers	54 000.00 €
2158	Installations, matériel et outillage tech	65 000.00 €
21568	Autre matériel incendie	4 000.00 €
2182	Matériel de transport	20 000.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	12 000.00 €
2184	Mobilier	26 150.00 €
2188	Autres immo. Corporelles	124 145.00 €

CHAPITRE 23

651 170.00 €

2313	Autres immos en cours construction	636 170.00 €
2315	Autres immos en cours construction	15 000.00 €

CHAPITRE 27

8 000.00 €

274	Autres immos financières - Prêts	8 000.00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	0.00 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES REELLES

INVESTISSEMENTS 2017

		TETEGHEM
2031	Logiciel Police Municipale	2 000.00
2031	AGUR - ANRU	20 000.00

22 000.00

21318	Acquisition d'un hangar	170 000.00
213	Réfection Armoires électriques Duchossois	14 000.00
213	Branchement et installation électrique de la serre	3 000.00
213	Réalisation d'une évacuation des eaux de pluies Salle Duchossois	3 300.00
213	Refection des chéneaux Salle Duchossois	2 750.00
213	Création d'un mur coupe-feu - Salle polyvalente CDKV	15 000.00
213	Modification électrique suite création du mur - Salle Polyvalente CDKV	2 000.00
213	Accessibilité Ecole de musique	10 000.00
213	Accessibilité Groupe scolaire Desoutter	37 000.00

257 050.00

21534	Branchement électrique translokofootball CDKV	2 000.00
21538	Réparation EP	20 000.00
21538	Eclairage EP Rue de la Forge / Rue des Valérianes	32 000.00

54 000.00

21568	Extincteurs - Défibrillateurs	4 000.00
-------	-------------------------------	----------

4 000.00

2158	Mise en place de la vidéoprotection sur la ville	65 000.00
------	--	-----------

65 000.00

2182	Véhicule Police Municipale	20 000.00
------	----------------------------	-----------

20 000.00

2183	Divers - matériel informatique	5 000.00
2183	Matériel informatique - école	4 500.00
2183	Matériel informatique - CSC	2 500.00

12 000.00

2184	Tables salle Baillon	10 000.00
2184	Mobilier Divers - CSC	4 500.00
2184	Mobilier Divers Mairie	5 000.00
2184	Ecoles - mobilier	3 000.00
2184	Ecoles - investissement	3 650.00

26 150.00

2188	Tondeuse CDKV	2 000.00
2188	Petit matériel CDKV	1 000.00
2188	Mise en place d'aérations (salle: DOJO *2)	2 000.00
2188	Brouettes	325.00
2188	Panneaux Affichage libre	9 000.00
2188	Signalétique Entreprises	24 493.00
2188	Matériaux et outillages	4 500.00
2188	Matériel réforme scolaire	2 000.00
2188	Motobineuse (Rotovator)	2 610.00

2188	Petit outillage EV	1 000.00
2188	Rehausses grillagées	800.00
2188	1 caisse complete clefs	300.00
2188	Débrousailluse	500.00
2188	Ebrancheur	120.00
2188	Elagueuse à perche stihl	854.00
2188	Souffleur	500.00
2188	Taille Haie STIHL	590.00
2188	Karcher	1 500.00
2188	Pompe électrique Vide-cave	400.00
2188	Traceur Terrain de Foot	1 500.00
2188	Bornes amovibles	1 000.00
2188	Herse métallique athletisme	400.00
2188	Echafaudage + Echelle CDKV	1 000.00
2188	Petit motoculteur	800.00
2188	Ecole de musique - instruments	5 300.00
2188	Organigramme de clefs	5 000.00
2188	Câbles et matériels électriques	3 000.00
2188	Matériel CLSH	2 500.00
2188	Signalétique Divers	2 500.00
2188	Ouvrages	13 000.00
2188	Aménagements paysager	4 453.00
2188	Aménagements politique de la ville	10 500.00
2188	Acquisition de deux charettes	6 700.00
2188	Divers CSC	4 000.00
2188	Divers Mairie	8 000.00

124 145.00

2313	Diagnostic déchets	5 700.00
2313	Démolition Garage anciennement Hyundai	222 470.00
231311	Architecte - Mairie	162 000.00
231318	Architecte - Salle culturelle et ateliers	212 000.00
231311	CSSI - Mairie	2 400.00
231318	CSSI - Salle culturelle et ateliers	4 800.00
231311	EFAE - Mairie	5 600.00
231318	EFAE - Salle culturelle et ateliers	11 200.00
2313	Remise aux normes	10 000.00

636 170.00

2315	Réparations divers	15 000.00
------	--------------------	-----------

**VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-
VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES D'ORDRE**

		TOTAL
21	Travaux en régie	50 000 €
		50 000 €

		TOTAL
13912	Subvention Amortissable	1 329 €
13931	Subvention Amortissable	798 €
13918	Subvention Amortissable	664 €
		2 791 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES REELLES

27 Remboursement de prêts		TOTAL
274	Recouvrement de prêts	4 202 €
		4 202 €

10 Dotations et fonds		TOTAL
10222	FCTVA	110 000 €
		110 000 €

13 Subventions d'investissement		TOTAL
1311	Subvention d'Etat	50 000 €
1312	Subvention région	0 €
1315	Subvention CUD	0 €
1318	Subvention Caf	100 000 €
		150 000 €

24 Produits des cessions		TOTAL
24	Ferme sis 111 route de la branche	220 000 €
24	Ancienne poste route du chapeau rd	252 500 €
24	Terrain chataigneraie ZD 356	1 980 €
		474 480 €

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES D'ORDRE

021 Virement de la section de fonctionnement		TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	729 780 €
		729 780

28 Dotation aux amortissements		TOTAL
28031	Dotation aux amortissements - Autres immo.	201 €
28041582	Dotation aux amortissements - Autres immo.	7 620 €
28051	Dotation aux amortissements - Autres immo.	19 330 €
28121	Dotation aux amortissements - Autres immo.	953 €
281568	Dotation aux amortissements - Autres immo.	1 108 €
28158	Dotation aux amortissements - Autres immo.	10 294 €
28182	Dotation aux amortissements - Autres immo.	11 302 €
28183	Dotation aux amortissements - Autres immo.	13 489 €
28184	Dotation aux amortissements - Autres immo.	17 092 €
28188	Dotation aux amortissements - Autres immo.	90 255 €
		171 644

**VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE
BUDGET PRIMITIF 2017**

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS	2017
ADOT	75.00
Amicale de la police	100.00
APAHM	75.00
APEMRD	100.00
Asso Louise Michel	50.00
Les papillons blancs	100.00
Maison des aveugles	50.00
Orphelins mutualistes police	50.00
VMEH	50.00
Entraide	1 000.00
Entreprendre Ensemble - PLIE	21 603.38
ADASSARD	120.00
Amitiés paroissiales	400.00
Anciens combattants	1 000.00
Asso Parents Elèves Desoutter	400.00
Asso Parents Elèves Brassens	200.00
Asso Tétéghemoise d'Histoire	460.00
Asso Les amis du géant Théodoric	330.00
Diapason	920.00
Gnômes et associés	200.00
Harmonie - carnaval	3 170.00
Harmonie - Ecole de musique sensibilisation écoles	600.00
Harmonie - tambour major	180.00
Harmonie municipale	5 000.00
Harmonie - Ecole de musique entretien des instruments	1 850.00
Les amis de l'école	980.00
Les amis de l'école - Danse	980.00
Les archers de Théodoric	915.00
Lueurs d'Orient	1 000.00
Pyramid'ions	290.00
Reutelaeres	1 650.00
Reutelaeres - marché de Noël	1 330.00
Reutelaeres - carnaval enfantin	980.00
Les Bleuets	1 000.00
Tétéghem'Art	420.00
Mon quartier en fête	400.00
Tétéghem Modélisme Naval	420.00
USEP	600.00
RASED	300.00
Thai Boxing Club Tétéghem	1 000.00
Thai Boxing Club Tétéghem - Gala	1 700.00
Capoeira	300.00
Diagonale du fou	150.00
Futsal	450.00
Futsal - Matériel + déplacement arbitrage	2 000.00
Fit'N Form - Country	2 000.00
JLSAT Athlétisme	1 120.00

JLSAT Athlétisme Foulées 26 ans	1 200.00
Basket Club Tétéghem	6 500.00
Basket Club Tétéghem - 3 équipes supplémentaires	1 400.00
Basket Club Tétéghem - 40 ans club + finales district	900.00
JLSAT Cyclotourisme	1 300.00
JLSAT Judo	1 100.00
JLSAT Judo - verst convention	5 700.00
Jujutsu Traditionnel de Tétéghem	1 500.00
JLSAT Tennis	4 285.00
JLSAT Tennis - verst convention	1 500.00
JLSAT Tennis - Ecole	18 700.00
JLSAT Tennis - Salaire	11 950.00
JLSAT Tennis de table	2 320.00
JLSAT Tennis de table - Ecole	3 400.00
JLSAT Tennis de table - Achats matériels (renouvellement)	750.00
JLSAT Tennis de table - Encadrement Handicap	1 500.00
Esprit Yoga	690.00
Esprit yoga - salaire	2 450.00
Majorettes	600.00
Badminton	450.00
Tous en forme	300.00
UST Football	12 700.00
UST Football - déplacement + arbitrage U15	2 500.00
UST Football - déplacement + arbitrage U16	2 500.00
UST Football - déplacement + arbitrage U17	2 500.00
UST Football - déplacement + arbitrage U18	2 500.00
Football Coud-Village (ASFC)	1 110.00
Football Coud-Village (ASFC)- location terrain hiver	600.00
Football Coud-Village (ASFC)- Achats matériel	800.00
Ju Jutsu Coud-Village	600.00
Danse et Gym Coud-Village	450.00
Association DAN'C avec Cassandra	2 000.00
Crédits non affectés sport	2 000.00
Tétéghem en fêtes	16 000.00
Amicale du personnel	21 000.00
Ecole du Chat	300.00
Club Tétéghem Entreprendre	7 500.00
Jardins ouvriers	450.00
AGUR	450.00
Loisirs pour tous	480.00
Conseil Citoyen Tétéghem-Coudekerque-Village	1 200.00
4L Trophy	300.00
Cavaliers du bois des forts	600.00
Association Tétéghem Histoire - Réédition d'un livre	800.00
Association Semper Fidelis	2 000.00
Amicale des donateurs de sang	400.00
Association Culturelle "Histoire et patrimoine" de Coudekerque	400.00
Association de chasse de Coudekerque-village	500.00
A.C.P.G./C.A.T.M./T.O.E. et Veuves	450.00
Chambres de métiers de l'Artisanat du Nord	100.00

7.5 – FINANCES LOCALES

Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Article 159 de la loi de finances pour 2016, crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds est reconduit par la loi de finances pour 2017 à hauteur de 816 millions d'euros :

- 1) 150 M € sont consacrés aux pactes métropolitains d'innovation ;
- 2) 10 M € sont dédiés aux projets d'intérêt national à l'initiative du gouvernement ;
- 3) 216 M € sont consacrés aux contrats de ruralité ;
- 4) 440 M € sont dédiés aux grandes priorités d'investissement ;

Monsieur le Maire propose de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de rénovation d'une partie de l'éclairage public, travaux faisant partie des types d'opérations éligibles et devant être engagés à bref délai.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

-CONSIDERANT que les travaux de rénovation d'une partie de l'éclairage public sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local ;

-APPROUVE l'investissement d'un coût estimatif global de 100 000 € HT,

-SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local à hauteur de 40% de l'investissement,

-S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,

-S'ENGAGE à engager les travaux avant le 31 Décembre 2017,

-S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...)

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

ADOPTE.

7.5 – FINANCES LOCALES
Subvention AMIs de Tétéghem.

L'association AMIs de Tétéghem est une association qui apporte son soutien aux réfugiés, notamment à la famille kurde qui réside rue de la mairie. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'accorder une aide à hauteur de :

- AMIs de Tétéghem..... 500 €

Où ce qui précède et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

- Accepte le versement d'un montant de 500 € à l'association AMIs de Tétéghem.

ADOPTE avec 39 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention.

LA SEANCE EST LEVEE.